

ARRETE N° 2019-DOS-DM-0021

fixant, pour le semestre de mai 2019, l'affectation des internes D.E.S, Médecine Générale, Biologie, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, Gynécologie médicale, Spécialités Médicales, Pédiatrie, Anesthésie-Réanimation, Psychiatrie et Santé Publique, dans les services agréés de la Région Centre-Val de Loire.

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire

Vu le code de la santé publique, notamment son article R6153-8

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R632-16 à R632-20

Vu le décret n° 2010-700 du 25 juin 2010 modifiant le décret 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales,

Vu le décret n° 2010-1187 du 8 octobre 2010 modifiant le statut des internes et relatif aux étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie et aux stagiaires associés,

Vu le décret du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions relatives au troisième cycle des études médicales,

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté du 22 septembre 2004 portant détermination des inter-régions et des subdivisions de l'internat,

Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine,

Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales,

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine,

Vu la liste des services formateurs dans la région Centre pour l'année 2018-2019,

Vu l'avis émis le 21 mars 2019 par la commission de subdivision réunie en formation en vue de la répartition des postes offerts au choix des internes pour le semestre de mai à novembre 2019,

Vu le choix effectué par les internes des D.E.S. de Médecine Générale, Biologie Médicale, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, Gynécologie médicale, Spécialités Médicales, Pédiatrie, Anesthésie-Réanimation, Psychiatrie et Santé Publique, les 2, 4 et 5 avril 2019 à la faculté de médecine de Tours,

Vu la décision n° 2018-DG-DS-0006 du 28 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Marie DETOUR, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à Mme Anne GUEGUEN, responsable du département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé ;

ARRETE

Article 1 : Les internes des D.E.S. de Médecine Générale, Biologie médicale, Chirurgie, Gynécologie-obstétrique, Gynécologie médicale, Spécialités Médicales, Anesthésie-réanimation, Pédiatrie, Psychiatrie et Santé Publique sont affectés dans les services formateurs de la région Centre, à compter du 2 mai 2019 et pour une durée de six mois, suivant la liste jointe en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé du Centre -Val de Loire, Cité Coligny -131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans cedex 1
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Article 3 : La responsable du département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé :

Pour exécution à :

- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements concernés,

Pour information à :

- Monsieur le Doyen de la faculté de médecine de Tours,
- Mesdames et Messieurs les directeurs des délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 avril 2019
La Directrice générale de l'Agence régionale
de santé Centre-Val de Loire,

Pierre-Marie DETOUR
Directeur général adjoint
de l'ARS Centre-Val de Loire